

Actualités

Valérie FAURE

LAÏCITÉ, VOILE...

Un dossier qui grossit de jour en jour

Depuis l'affaire de Creil en 1989, le débat sur le voile à l'école revient régulièrement sur le devant de la scène, au fil des cas particuliers que doivent régler les chefs d'établissement, parfois dans un climat très tendu et douloureux pour l'ensemble de la communauté éducative.

Aujourd'hui encore, alors que la Commission Stasi poursuit ses auditions sur la laïcité, la controverse connaît depuis début septembre un nouveau rebondissement avec l'affaire du Lycée Henri Wallon d'Aubervilliers, qui a fait l'objet d'une surmédiation, provoquant d'ailleurs, comme souvent dans ce cas, une radicalisation des positions.

Après l'exclusion à titre conservatoire des 2 jeunes filles provoquant une manifestation de soutien devant l'établissement, et malgré toutes les tentatives de médiation et de compromis recherchés, le conseil de discipline de l'établissement, confronté ainsi à la question du port ostentatoire du voile, a pris la décision de les exclure définitivement, le 10 octobre dernier. Une décision qui souligne une nouvelle fois la marge d'appréciation, porteuse de droit local, laissée aux chefs d'établissement dans l'application de la jurisprudence actuelle sur le port de signes religieux à l'école.

Attentif aux difficultés que peuvent éprouver, dans ce genre d'affaire, les collègues à titre personnel et plus particulièrement dans l'exercice du métier, le secrétaire général du SNPDEN a fait part de tout son soutien au proviseur du lycée et de son approbation quant à la décision prise par le conseil de discipline, qui repose tout à fait sur la position prônée depuis toujours par le syndicat qui est celle du respect de la laïcité. « Nous savons combien la médiatisation d'un sujet, et l'ampleur du débat qu'elle suscite, rendent l'exercice de la responsabilité plus lourd encore à

porter, et quelle force personnelle est nécessaire pour faire face... ». Luc Ferry a lui aussi approuvé la décision du conseil de discipline, jugeant que « l'équipe éducative avait fait son devoir ».

Depuis, d'autres cas se sont fait jour!

En Alsace, c'est une jeune élève voilée âgée de 12 ans qui se voit interdire l'accès aux salles de classe et proposer des cours par correspondance, en Seine et Marne, c'est une mère voilée interdite d'encadrer une sortie scolaire, c'est aussi le cas d'une assistante sociale de la Mairie de Paris arborant le voile et refusant de serrer la main aux hommes ou celui de cette enseignante d'un lycée public de Tourcoing refusant d'ôter son foulard...

Depuis, fleurissent également dans les colonnes des journaux les réactions, multiples et contrastées, du monde politique et associatif!

Entre défense de la laïcité, des libertés individuelles, des droits de l'homme, les arguments ne manquent pas, les idées s'entrechoquent. Chacun y va de son expertise... Les uns, parmi lesquels MM. Ferry, Sarkozy, Bayrou, Devedjan...laissent entendre qu'une loi contre le port de signes religieux à l'école n'est guère possible, les autres, comme MM. Fillon, Lang, Aillagon, l'Union des organisations islamiques de France, et plus récemment, la Cour Européenne des droits de l'Homme...estiment qu'on ne peut pas en rester à l'avis du Conseil d'État de 89 et sont partisans d'une loi interdisant tous signes religieux à l'école. Certains encore jouent sur les mots et donnent dans le flou artistique comme Jean-Pierre Raffarin qui déclare que la loi ne doit intervenir qu'en « ultime recours ». Sans oublier la regrettable intervention de Xavier Darcos à la suite de l'exclusion des jeunes filles d'Aubervilliers: « Si l'on n'aime pas la République française, il faut aller voir ailleurs », sous-entendu bien sûr, « dans des lieux où ne s'exercent pas obligatoirement les principes républicains », a-t-il précisé.

LE SNPDEN POUR UNE LOI

Sollicité à plusieurs reprises par les médias, le secrétaire général du SNPDEN a pu faire part de l'analyse du syndicat sur ce sujet sensible et a pu notamment insister sur la nécessité, pour les chefs d'établissement, d'avoir un texte de loi réglementant précisément le port des signes religieux ou politiques à l'école.



Après s'être clairement expliqué devant la commission Stasi (cf. p. 14) sur cette nécessité, il est également intervenu dans une émission sur Canal+ le 10 octobre dernier (« Merci pour l'Info ») au cours de laquelle, il a notamment reproché le manque de courage des politiques depuis 15 ans sur la question, alors que le député de Seine St Denis, Éric Raoult, présent sur le plateau affirmait lui que ce n'était pas aux députés à faire la loi dans l'École mais aux parents et aux chefs d'établissement. « Ce n'est pas aux chefs d'établissement de déterminer les conditions de la laïcité en France mais c'est aux politiques de prendre leurs responsabilités pour savoir si les signes religieux ou politiques sont autorisés ou non à l'École » a indiqué Philippe Guittet. En l'absence d'une loi laïque pour l'École, confortant la loi de 1905, c'est le droit local qui continuera à prévaloir dans les établissements scolaires, avec tout ce que cela implique comme rapports de force locaux.

UN BUDGET EN HAUSSE N'EST PAS FORCÉMENT UN BUDGET EN AUGMENTATION!

Le projet de loi de finances de 2004, présenté en conseil des ministres le 25 septembre dernier, s'élève pour la section jeunesse et enseignement scolaire, à 55,53 milliards d'euros dont 10,72 milliards d'euros pour le primaire, 23,86 milliards pour l'enseignement secondaire, 6,76 milliards pour l'enseignement privé sous contrat et 14,19 milliards dévolus aux dépenses d'administration et de logistique.

Parmi les principales mesures au niveau des emplois, soulignons la création de 1500 emplois de personnel enseignant du premier degré pour accueillir les 55000 élèves supplémentaires attendus en 2004 et poursuivre le plan d'intégration scolaire des élèves handicapés, et la création de 13000 nouveaux postes d'assistants d'éducation (pour remplacer 9000 postes de surveillants supprimés et 13000 postes d'aides éducateurs en fin de contrat: chercher l'erreur!)

Est également annoncée la suppression de 1500 emplois d'enseignants du second degré (justifiée par la prévision d'une baisse démographique forte au cours des prochaines années: redéploiement de ces postes vers le premier degré) à laquelle s'ajoute la suppression de 2500 emplois de professeurs stagiaires du second degré (par anticipation de la poursuite de la forte baisse démographique: - 100000 élèves d'ici 2006?). Suppression aussi de 1100 emplois de personnel administratif pour mettre en application le principe selon lequel seul 1 départ en retraite sur 2 sera remplacé.

Concernant précisément les personnels de direction, constatation a été faite dans le bleu

du budget de l'inscription de 40 créations d'emplois, gagés d'ailleurs par des suppressions dans le second degré, et à rapprocher de l'ouverture de 70 établissements.

Alors que le Ministre de l'Éducation nationale s'est félicité devant la presse de ce projet de budget pour l'éducation, le qualifiant de « *globalement bon* », et l'affichant comme une priorité gouvernementale, les Fédérations de l'Éducation nationale (FAEN, FERC-CGT – FSU – SGEN-CFDT – UNSA Éducation) ont jugé elles dans un communiqué commun qu'il constituait « *un ensemble de mesures de régression concernant notamment l'emploi public, les recrutements et l'encadrement éducatif* » et que « *son manque d'ambition criant pour le système éducatif et pour les jeunes* » compromettait l'avenir. Et selon leurs analyses, l'augmentation affichée de 2,8 % par rapport aux crédits inscrits en loi de finances 2003, ne correspondrait qu'à une augmentation « *mécanique* » liée pour partie à l'évolution normale des rémunérations ainsi qu'à la création des postes d'assistants d'éducation.

Les fédérations ont ainsi appelé l'ensemble des personnels « *à se saisir de l'enquête lancée sur les besoins et la précarité et de faire du 5 novembre prochain une journée nationale d'expression des besoins en vue notamment de peser sur les choix budgétaires* ».

Tour à tour, les communiqués des syndicats ont dénoncé un « *budget étriqué* », « *insuffisant* », « *lourd de régressions* », avec non seulement peu ou pas de créations d'emplois - sauf dans le premier degré - mais aussi des suppressions annoncées.

Pour l'Unsa Éducation, il s'agit d'un « *budget inquiétant et inquiété* » : suppression de postes d'enseignants dans le second degré, réduction de l'encadrement éducatif, réduction inédite de postes administratifs, absence de créations de postes d'assistantes sociales, infirmières et médecins scolaires, autant de mesures qui « *altéreront à terme le fonctionnement des établissements et des services* ».

Ce budget, si il est resté le premier de l'État, se tra-

duit pourtant par de lourdes pertes en termes d'effectifs. Conclusion : un budget qui s'affiche à la hausse n'est pas forcément un budget en augmentation !

MORT TRAGIQUE D'UN COLLÈGE A LA CIOTAT

Le 26 septembre dernier, l'ensemble de la communauté scolaire a été profondément choqué par l'annonce du meurtre de Clément Roussenq, principal du collège Virebelle à la Ciotat, tué d'un coup de couteau sur le parking extérieur de l'établissement, dans des circonstances qui restent à élucider.

Très rapidement, la presse s'est emparée du drame, faisant se succéder déclarations et témoignages. On ne peut que regretter d'ailleurs le développement médiatique de cet acte inadmissible, quel qu'en soit son motif, tout comme on ne peut que regretter les propos hâtifs et déplacés de certaines déclarations écartant a priori l'hypothèse d'une « *piste scolaire* », à laquelle les personnels de direction sont naturellement sensibles.

Dans un communiqué, le SNPDEN a aussitôt exprimé son émotion devant « *cette odieuse agression d'un représentant de l'État, perpétrée sur les lieux d'un établissement scolaire, faisant une fois de plus rejallir sur l'école les comportements violents qui marquent notre société* ».

Afin de témoigner une nouvelle fois de la sympathie et du soutien du syndicat aux proches de Clément Roussenq et aux personnels, le secrétaire général s'est rendu aux obsèques du principal.

Aujourd'hui, le syndicat reste « *très attentif au développement de l'enquête en cours* », avec l'espoir que les circonstances et les responsables de cette tragique affaire soient rapidement établis afin que l'ensemble de la communauté scolaire du collège puisse retrouver au plus vite une certaine sérénité.

LA COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE EN DISCUSSION

Annoncé par Luc Ferry dès la rentrée scolaire, le projet de révision des conseils de discipline des lycées et collèges fait l'objet actuellement d'une telle levée de boucliers que son examen, prévu au Conseil Supérieur de l'Éducation du 16 octobre dernier, a été retiré de l'ordre du jour. Les membres du CSE, à l'initiative du SGEN-CFDT, ont même adopté un texte mentionnant qu'ils ne jugeaient pas nécessaire de revenir sur sa composition.

Avec pour objectif du ministère de corriger « *l'anomalie* » de la sous-représentation des enseignants, le projet de texte, dans l'état actuel de sa rédaction tel qu'il devait être présenté au CSE, prévoyait un élargissement de la composition à 13 membres, réintroduisant notamment l'adjoint au chef d'établissement et accroissant le nombre de représentants des personnels.

En désaccord sur le sujet, le SNES et la FCPE se sont ainsi livré bataille, par communiqués interposés. Dans un communiqué sévère à l'encontre de Luc Ferry - ce n'est pas le premier d'ailleurs - la Fédération de parents d'élèves, très sensible à la question de la place des parents à l'école, a dénoncé « *l'absurdité* » et la « *démagogie* » du projet. Elle a ainsi accusé le ministre de remettre en cause l'existence de la communauté éducative, d'introduire une logique d'affrontement, en renforçant sans nuance le poids de l'institution scolaire au sein des conseils de discipline et surtout « *d'acheter la paix sociale à une organisation syndicale* », en l'occurrence le SNES.

Publiant un communiqué le lendemain, le SNES a insisté alors sur son désaccord avec la position ministérielle, en précisant que « *rien ne serait pire qu'une telle décision entraîne un conflit de pouvoir entre parents, élèves et ensei-*

gnants », tout en ajoutant cependant qu'un retour à une représentation plus équilibrée des enseignants, lui paraissait « *logique* ».

De son côté, le SNPDEN, qui n'a jamais été demandeur d'une telle révision, a fait part dans un courrier au directeur de la DESCO de ses remarques, quant au projet qui lui a été soumis.

Prenant acte de la place que devrait y retrouver l'adjoint, il a aussi fait part de son souhait de voir respecté le tripartisme qui préside à l'équilibre de constitution des conseils de discipline, avec le maintien dans une représentation égale, de la présence des personnels et des parents et élèves, en soulignant que la prépondérance de l'un de ces constituants ne saurait régler des problèmes d'un autre ordre, se situant en dehors du champ réel du conseil de discipline.

L'examen du projet de texte, probablement remanié d'ici là, devrait faire l'objet d'un CSE ultérieur. Au moment où ce texte est bouclé, la presse évoque une possibilité d'un passage à 15 membres (5 représentants de personnels/5 représentants des usagers/5 membres de droit). En attendant, les consultations doivent reprendre, dans l'espoir pour le ministère d'aboutir sur ce sujet au meilleur consensus possible. La partie n'est pas gagnée d'avance.

MINISTRES ET IDÉES D'AUTRES TEMPS

Sur fond de débat sur la restauration de l'autorité et des principes républicains, le ministre délégué à l'enseignement scolaire a évoqué récemment dans un entretien à la presse, alors qu'il était en outre interrogé sur le problème du port du voile et sur la polémique autour du string à l'école, son intérêt pour le port de « *l'uniforme* » et pourquoi pas pour le rétablissement du vouvoiement à l'école.

Plaidant pour « *des tenues convenables* », Xavier Darcos a ainsi estimé que la ques-

tion du retour de l'uniforme à l'école « *méritait d'être posée et débattue* ». D'une manière plus générale, il a souligné que les tenues vestimentaires « *qui signalent les origines* » des élèves ou « *qui installent une sorte d'agressivité, comme les rangers, ne correspondent pas à l'esprit d'une classe ou tout le monde doit être respectueux d'autrui* ». « *Il faut tout expérimenter... je me demande si une tenue, comme un grand tee-shirt signé d'un slogan rappelant à chaque élève qu'il est en classe et non dans la rue ne pourrait pas être une solution dans certains cas* » a-t-il ajouté. Et voilà donc que d'un seul coup serait aussi résolu le problème du port du string apparent à l'école !

Ces déclarations et son « blues de la blouse » ont reçu un accueil plutôt défavorable tant dans les rangs des organisations syndicales que dans ceux des associations de parents d'élèves qui ont dénoncé sa « vision rétrograde et réactionnaire » des choses, ancrée dans une « logique passéiste ».

Son ministre de tutelle Luc Ferry a aussitôt nuancé son propos, en estimant que « *le port de l'uniforme n'était pas possible* ». Selon lui, « *le vrai projet en termes de philosophie de l'éducation c'est d'enraciner les valeurs de la République dans l'avenir* ». Et d'ajouter : « *Tous ceux qui disent que le seul moyen de défendre la République est de revenir aux plumes sergent major et à la IIIe République affaiblissent l'idée républicaine* ».

Dernièrement, dans une tribune du Monde, le Ministre a lancé un appel à « *réhabiliter le travail, à l'école* ». A « *l'anarchie du jeu* » et « *l'absolutisme du dressage* », doit se succéder « *le républicanisme du travail* ». « *Ce n'est pas la motivation qui fonde le travail mais l'inverse* ». Et l'Unsa Éducation de répondre dans un communiqué en date du 17 octobre que « *... beaucoup plus que la réhabilitation de la valeur du travail, c'est la réhabilitation de la crédibilité du ministre qui est, aujourd'hui, malheureusement à l'ordre du jour* » !

Interrogé par le Figaro sur la question du retour à l'uni-

forme, le secrétaire général du SNPDEN a indiqué qu'il « *n'était pas raisonnable de revenir à des idées qui ont 30 ans* ». En revanche, il pense que les politiques devraient plutôt se prononcer plus courageusement sur l'élaboration d'une loi interdisant le port de signes religieux à l'école.

LÉGÈRE BAISSÉ DE LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Malgré les nombreux plans de prévention qui se sont succédés ces dernières années, la violence en milieu scolaire semble encore loin d'être éradiquée. Les chiffres communiqués récemment par le Ministère de l'Éducation nationale laissent entrevoir cependant un recul de 8 % du nombre des signalements effectués par les chefs d'établissements, par rapport à l'année dernière.

Le tableau des divers actes de violence communiqué à la presse le 9 octobre dernier fait ainsi état, pour les 7 900 collèges et lycées, de 72 057 cas lors de la dernière année scolaire contre 78 272 l'année précédente. Hormis cette diminution globale des signalements, une diminution rubrique par rubrique est aussi à souligner sauf pour les prises de stupéfiants et les suicides, qui sont en augmentation légère mais qui arrivent tout de même en toute dernière position des cas signalés, avec seulement 0,04 % des cas.

Les chiffres communiqués montrent ainsi que les incidents les plus nombreux, de loin les violences physiques sans armes (29,15 % des signalements), ont baissé de 5,4 % (21 003 cas recensés en 2002-2003 contre 22 194 précédemment). Quant aux violences physiques avec armes, 2,19 % du total, elles ont baissé de 16,6 % pour atteindre encore les 1 581 cas.

En deuxième position, sont répertoriées les insultes ou menaces graves, en baisse de 12,8 % (16 623 cas contre 19 065 l'an passé), suivies

des vols ou tentatives de vol, 7 844 cas contre 9 085 l'année précédente.

Viennent ensuite les dommages sur locaux, à raison de 2 675 cas, soit 3,71 % des signalements, et les intrusions qui représentent 2,86 % du total (2 061 cas).

Certaines évolutions sont plus nettes. Ainsi, les injures à caractère raciste ont baissé de 29 % (850 cas contre 1 201 l'an passé), les violences physiques à caractère sexuel de 24 % (1 070 cas contre 1 410 précédemment) et le racket de 26 % (1 757 signalements contre 2 377 l'année dernière).

Les collègues demeurent les lieux les plus exposés et recouvrent à eux seuls 70 % des incidents signalés, alors que les lycées généraux, vu leur type de population, sont les plus épargnés. Toutefois, le ministère fait valoir que la situation est variable : 40 % du total des incidents sont signalés par 10 % seulement des établissements et rares sont ceux qui signalent régulièrement un nombre élevé d'incidents.

Ce constat d'un léger recul de la violence à l'école est à relativiser compte tenu de la disparition programmée de nombreux surveillants dans les établissements scolaires. Une leur d'espoir dans un océan d'incertitudes...

REVALORISATION SALARIALE : RÊVE OU RÉALITÉ ?

Les agents de l'État seraient-ils entrés définitivement dans une période de vaches maigres ? C'est en tout cas ce que laisse présager les déclarations récentes du Ministre de la Fonction Publique sur le sujet, et ce malgré le bilan affligeant de la politique salariale de ces dernières années !

Le dernier accord conclu avec les syndicats, qui s'est traduit par une légère progression du pouvoir d'achat (1,1 %), remonte à 1998. Depuis cette date, les tentatives de négociations

salariales ont échoué, et c'est le gouvernement qui, de manière unilatérale, a pris quelques mesures de revalorisation des salaires dont la dernière, + 0,6 %, remonte au 1^{er} décembre 2002. Une situation qui a induit, sur la période 2000-2003, un retard de 3,5 % des salaires par rapport à l'inflation.

A l'issue des rencontres des 15 et 16 septembre entre Jean Paul Delevoye et les fédérations syndicales de fonctionnaires, l'avenir ne s'annonce cependant pas beaucoup plus rose. Ces dernières pensent même que le Ministre de la Fonction publique cherche à esquiver le débat central du rattrapage du pouvoir d'achat en proposant un processus décisionnel aboutissant à une pseudo décision unilatérale et en avançant l'ouverture d'une discussion sur les modalités de rémunérations des fonctionnaires.

La presse a ainsi évoqué « *une année blanche* » ou quasi-blanche, avec pour seul espoir une « *mini-mesure* » en fin d'année de l'ordre de 0,5 % d'augmentation maximum.

Dans une lettre ouverte au Ministre en date du 1^{er} octobre, les 7 organisations syndicales de la Fonction Publique (CGT – CFDT – FO – UNSA – FSU – CFTC – CGC) ont alors « *exigé l'ouverture immédiate de négociations salariales* » et revendiqué notamment « *le rattrapage du pouvoir d'achat des salaires et pensions de retraite au regard de la hausse du coût de la vie depuis le 1^{er} janvier 2000, par une revalorisation du point d'indice de 3,6 %... et des mesures pour 2004 permettant le maintien et la progression de ce pouvoir d'achat* ».

De son côté, Jean-Paul Delevoye, se montrant toujours aussi peu enclin à l'ouverture de réelles négociations et se gardant bien d'ailleurs d'employer le terme, a confirmé ses premières annonces. Puis, mettant en avant la nécessité de responsabiliser les agents publics, il a même rappelé ces derniers jours son souhait d'instaurer une nouvelle politique salariale prenant en compte la notion de « mérite » et basant la rémunération sur 3 critères : le point d'indices, les

caractéristiques de l'emploi et la prise de responsabilités. L'évaluation du mérite pourrait alors se faire, à partir de contrats d'objectifs, de manière individuelle pour les cadres, et en fonction des résultats enregistrés par leur service pour les autres. Parallèlement, il a proposé la mise en place rapide d'un observatoire des salaires de la Fonction publique et l'instauration d'une conférence annuelle des salaires ainsi que l'ouverture de discussions sur la gestion des ressources humaines, avec le souhait de la mise en place d'une nouvelle gestion au 1^{er} janvier 2005.

Même si certaines organisations syndicales ne semblent pas hostiles à l'idée d'un certain nombre d'évolutions, elles s'accordent cependant toutes à dire qu'il n'y aura aucune discussion possible sur une éventuelle réforme de la Fonction publique, sans avoir réglé préalablement le problème de la revalorisation du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Une position qui laisse ainsi planer la menace d'un conflit social... Nous devrions être fixés au plus tard le 15 novembre sur le traitement qui sera réservé à nos traitements!

CROISADE MINISTÉRIELLE CONTRE LE TABAC À L'ÉCOLE

Pure coïncidence! Au moment où les élèves d'un lycée du Val-d'Oise protestent contre un règlement interdisant notamment de fumer à l'intérieur de l'établissement, Xavier Darcos part en guerre contre le tabagisme en milieu scolaire et s'apprête à mettre en place un nouveau dispositif ministériel de lutte contre la cigarette à l'école.

Présenté le 14 octobre à l'AFP, ce dispositif ministériel national comportera deux volets, l'un devant s'appliquer partout à la rentrée prochaine, l'autre,

expérimental, mis en place dès le mois d'octobre dans 22 lycées.

Dans le cadre du premier volet, une nouvelle circulaire traitant d'éducation à la santé en général sera ainsi adressée aux recteurs en novembre, pour application à la rentrée 2004. Une information systématique sera faite sur tous les produits psycho actifs et des réunions associant les parents devront être organisées en début d'année pour expliquer les effets de ces produits.

Le second volet repose sur le lancement de l'expérimentation « no smoking » dans 22 lycées pilotes répartis dans dix académies, dont trois à Paris (les lycées Victor-Duruy, Carnot et Dorian). Le lancement de cette expérimentation qui consiste en une abstinence totale, pour les élèves et les personnels, jusqu'à la fin de l'année, a été inauguré le 17 octobre dernier au lycée Victor-Duruy, en présence des ministres Darcos et Mattei. Les 21 autres établissements volontaires devraient se lancer dans l'aventure d'ici la rentrée des vacances de Toussaint.

« Il ne s'agit pas seulement de ne plus fumer, mais tout un dispositif d'accompagnement est prévu, piloté par le chef d'établissement et l'infirmière, et se déroulant en partenariat avec la Santé et les organismes qui en dépendent », a-t-on souligné au cabinet de Xavier Darcos.

Des séances de sensibilisation et d'informations, menées par l'infirmière, y compris sur les possibilités de « sevrage » seront ainsi organisées; elles pourront d'autre part distribuer, par dérogation du ministère de la Santé, des substituts nicotiques. Est également prévue la mise à disposition d'un appareil de mesure du taux de monoxyde de carbone permettant aux fumeurs de détecter leur état de santé.

« Ce dispositif de prévention et d'aide qui sera évalué à la fin de l'année pour éventuellement être développé ailleurs ou même généralisé, est une première en France et même au niveau international », a-t-on assuré au ministère. Pari difficile.

PARTENARIAT MGEN ET MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la recherche vient de signer avec la MGEN un accord cadre de partenariat d'une durée de 5 ans. Pour la MGEN, il s'agit avant tout d'assurer un accompagnement professionnel des personnels dans la diversité de leurs métiers et dans leurs difficultés personnelles.

A travers cet accord, les deux parties s'engagent ainsi à mener des actions contribuant à :

- l'amélioration de la prise en compte des spécificités des métiers de l'Éducation nationale et de leurs aléas,
- la reconnaissance de la présence d'élèves et d'étudiants en situation de handicap dans les établissements scolaires, avec la prise en compte de l'enjeu de leur insertion sociale, scolaire et professionnelle,
- la mise en œuvre de politiques de prévention des conduites à risques et des phénomènes de violence.

Dans ce cadre, deux conventions ont été signées : l'une prévoit des actions concertées en direction des personnes en situation de handicap (équipements spéciaux, centres de vacances spécialisés, aides...) et en direction des personnes fragilisées ou atteintes de troubles psychiques, victimes d'accidents ou de graves maladies (réseaux académiques de prévention, d'aide et de suivi, centre de réadaptation, espace santé juniors...); l'autre concerne des actions communes visant à promouvoir l'engagement des jeunes.

Dans un courrier adressé au secrétaire général, le président de la MGEN, Jean-Michel Laxalt, a fait part de son souhait d'associer le SNPDEN à la mise en œuvre de ce partenariat et à son enrichissement : « Votre connaissance des réalités de fonctionnement du système éducatif, des difficul-

tés et des aléas professionnels des personnels de l'Éducation nationale, de leurs demandes et de leurs besoins en matière d'action éducative, de formation, de soutien et de prise en charge des situations stressantes ou traumatiques... est essentielle dans la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de la MGEN ».

EN BREF...

► **Rappel:** le SNPDEN sera présent au Salon de l'Éducation du 19 au 23 novembre prochains et sera heureux de vous accueillir sur son stand situé au sein du Carrefour des acteurs de l'Éducation, Hall 7 du Centre Paris Expo - Porte de Versailles.

► Une bibliographie analytique sur la fonction de direction (60 titres), réalisée par le CRDP de l'académie d'Orléans-Tours est disponible sur son site : www.ac-orléans-tours.fr/crdp/ (Suivre « Documentation vie scolaire » et choisir dans le menu déroulant « la fonction de direction : bibliographie juin 2003 ».

► En vertu de l'accord signé entre France 5 et les ministères de la Culture et de l'éducation nationale en mai 2003, la chaîne vient de libérer des droits d'utilisation en classe de 2 nouvelles émissions, « C dans l'air » et « Ripostes », repérées comme les plus demandées par les enseignants. Ceux-ci pouvaient déjà utiliser librement en classe une cinquantaine de programmes à partir du site internet de France5. Par ailleurs, le projet de service de vidéos éducatives à la demande, mené avec le réseau Scéren-CNDP, devrait voir le jour ce mois-ci.

► Les députés ont adopté en 1^{re} lecture, le 8 octobre dernier, un amendement au projet de loi sur la politique de santé publique, instituant une séance annuelle d'information dans les collèges et lycées sur les conséquences pour la santé mentale de la consommation de drogues. Un autre amendement a également été adopté visant à instituer un cours d'apprentissage sur les premiers gestes de secours (Source : AFP du 9 octobre 2003).